



OCTOBRE 2021

**AVIS DE CONVOCATION
D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR JEUDI, 28 OCTOBRE 2021 À 16H45**

Monsieur le Maire Normand Grenier, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Lucie Gaudreault, et Joe Falci

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par Son Honneur le Maire, Monsieur Normand Grenier, le jeudi 28 octobre 2021 à 16H45 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation d'aller en appel d'offres relativement à des services professionnels pour l'audit externe des états financiers
4. Autorisation d'aller en appel d'offres relativement à des services professionnels pour l'évaluation foncière
5. Adoption du système d'évaluation et de pondération pour l'appel d'offres relativement à des services professionnels pour l'audit externe des états financiers
6. Adoption du système d'évaluation et de pondération pour l'appel d'offres relativement à des services professionnels pour l'évaluation foncière
7. Période de questions
8. Levée de la séance extraordinaire

Je, Olivier Goyet, directeur général/greffier, soussigné, certifie sous mon serment que j'ai fait signifier cet avis spécial à tous les membres du Conseil municipal en leur envoyant une copie par courriel, entre 15h00 et 17h00, ce 27 octobre 2021.

Olivier Goyet
Directeur général/greffier

**MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE JEUDI 28 OCTOBRE 2021 À 16H45**

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée

Sous la présidence de Monsieur le maire Normand Grenier, à laquelle sont présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Lucie Gaudreault et Joe Falci. Sont aussi présents, Olivier Goyet, directeur général/greffier, et Bruno Tardif, directeur de l'urbanisme et responsable des travaux publics.

La séance extraordinaire est ouverte à 16H48.

2. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-10-180

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Pauline Lavoie-Dubé
Appuyé par : Josée Paquette

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé dans l'avis de convocation.

ADOPTÉ

3. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-10-181

Autorisation d'appel d'offres relativement à des services professionnels pour l'audit externe des états financiers

Considérant que la ville de Charlemagne doit aller en appel d'offres sur invitation relativement à des services professionnels pour l'audit externe des états financiers et du taux global de taxation réel;

En conséquence, il est :

Proposé par : Serge Desjardins
Appuyé par : Joe Falci
Et résolu,

Que le conseil municipal de la ville de Charlemagne autorise le directeur général/greffier, Monsieur Olivier Goyet, à demander des soumissions par appel d'offres sur invitation relativement à des services professionnels pour l'audit externe des états financiers consolidés et du taux global de taxation réel pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2021-2022 et 2023.

ADOPTÉ

4. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-10-182

Autorisation d'appel d'offres relativement à des services professionnels pour l'évaluation foncière

Considérant que la ville de Charlemagne doit aller en appel d'offres publiques relativement à des services professionnels pour l'évaluation foncière;

En conséquence, il est :

Proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Serge Desjardins
Et résolu,

Que le conseil municipal de la ville de Charlemagne autorise le directeur général, Monsieur Olivier Goyet, à demander des soumissions par appel d'offres publiques relativement à des services professionnels pour l'évaluation foncière pour une période de 5 ans débutant du 1er janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2026.

ADOPTÉ

5. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-10-183

Adoption du système d'évaluation et de pondération pour l'appel d'offres relativement à des services professionnels pour l'audit externe des états financiers

Considérant que la Ville de Charlemagne procèdera à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels afin de procéder à l'audit externe des états financiers consolidés et du taux global de taxation réel pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2021, 2022 et 2023;

Considérant que s'agissant d'un contrat de services professionnels, l'évaluation des soumissions doit se faire selon un système d'évaluation et de pondération, tel que l'exige l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., C. c-19) et que l'annexe 1.11.04 des documents d'appel d'offres 2021-02 précisent en conséquence les critères d'évaluation et la pondération qui seront applicables;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le système d'évaluation et de pondération décrit à l'annexe 1.11.04 des documents d'appel d'offres;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Sylvain Crevier
Appuyé par : Josée Paquette
Et résolu,

Que le conseil municipal de la ville de Charlemagne décrète ce qui suit :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal adopte les critères d'évaluation et de pondération mentionnés ci-dessous et plus précisément décrits à l'annexe 1.11.04 des documents d'appels d'offres visant à octroyer un contrat de services professionnels afin de procéder à l'audit externe des états financiers consolidés et du taux global de taxation réel pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2021, 2022 et 2023 (numéro 2021-02) :

- Compréhension du mandat, approche et méthodologie 25 points
- Expérience pertinente du soumissionnaire/firme 10 points
- Qualification et expérience du chargé de projet 15 points
- Qualification et expérience des ressources proposées et de l'équipe de relève 10 points
- Prix de soumission 40 points

ADOPTÉ

6. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-10-184

Adoption du système d'évaluation et de pondération pour l'appel d'offres relativement à des services professionnels pour l'évaluation foncière

Considérant que la Ville de Charlemagne procèdera à un appel d'offres publics pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière;

Considérant que s'agissant d'un contrat de services professionnels, l'évaluation des soumissions doit se faire selon un système d'évaluation et de pondération, tel que l'exige la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19);

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Serge Desjardins
Et résolu,



OCTOBRE 2021

Que le conseil municipal de la ville de Charlemagne décrète ce qui suit :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal adopte dans le cadre de l'évaluation des offres soumises pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 les critères d'évaluation et de pondération suivants:

- Appréciation du soumissionnaire (stabilité corporative) et qualification et expérience du soumissionnaire 25%
- Qualification et expérience de l'évaluateur signataire 25%
- Qualification et expérience des ressources proposées 25%
- Compréhension du mandat, échéancier de travail et présentation des biens livrables 25%

ADOPTÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

**8. RÉOLUTION NUMÉRO 21-10-185
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Proposé par : **Lucie Gaudreault**
Appuyé par : **Sylvain Crevier**

QUE la séance extraordinaire soit levée à 17H02.

ADOPTÉ

Normand Grenier
Maire

Olivier Goyet
Directeur général et greffier